



Acte n° 2023C12

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 33

Pouvoirs : 6

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 26/01/2023

Le 2 Février 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle Michel Berthoud, rue des Gagères à Frans (01600).

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emille BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

**Secrétaire de séance** : Bruno HENRY.

### **OBJET : ECONOMIE – Vente partielle du bief du Formans situé à Trévoux**

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, le PCAET et les travaux, rappelle que le bief du Formans est une ancienne amenée d'eau qui prend son origine au moulin de Saint-Didier-de-Formans (carrefour D88a et D28h) et se termine en aval au château de Fétan à Trévoux en passant sous la RD 933. Ce bief n'est plus en état de fonctionner : le pont canal sur le Formans a été emporté par une crue et le canal a été comblé progressivement le long des terres agricoles. Des droits d'eau persistent néanmoins sur ce bief.

Par délibération en date du 24 mai 2007 (N°2007-24), la Communauté de communes Saône Vallée a acheté une partie de ce bief dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités de Trévoux : parcelle AB 157 d'environ 210 m<sup>2</sup> située dans une partie urbanisée (hameau des planches à Trévoux) et parcelle AB 156 (595 m<sup>2</sup>) située sur le parc d'activités.

En 2017 (délibération N°2017C12), la CCDSV a donné son accord pour la cession d'une partie de la parcelle AB 157 (113 m<sup>2</sup>) au promoteur TC promotion dans le cadre de la réalisation d'un lotissement d'habitation. En effet, à cet endroit, le bief séparait la propriété de plusieurs riverains. La parcelle AB 157 a donc fait l'objet d'une division.

M. Guillaume TRUTT, domicilié route de Jassans à Trévoux, a sa propriété sur les parcelles AB 405 et AB 408 ; propriété qui est traversée par une partie de l'ancienne parcelle AB 157 du Bief cadastrée aujourd'hui AB 1038 d'une surface de 35 m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, M. Guillaume TRUTT souhaite vendre son bien et pouvoir régulariser la situation de cette parcelle qui se retrouve enclavée dans la sienne. Celle-ci n'ayant pas d'utilité pour la Communauté de communes, un accord est intervenu avec ce propriétaire sur un prix de vente global de 2 100 €, tel que proposé par le service de France Domaine.

L'avis des Domaines a été rendu le 21 décembre 2022 sur la base de 60 € / m<sup>2</sup>, soit un montant global de 2 100 €.

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 19/01/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la vente de la parcelle AB 1038 située à Trévoux d'une surface de 35 m<sup>2</sup> au prix de 60 € / m<sup>2</sup> pour un prix global de 2 100 €, à M. Guillaume TRUTT ou toute autre personne ou entité juridique qui s'y substituerait ;
- ✓ **DE DIRE** que les frais d'acte relatif à cette cession sont à la charge de l'acquéreur (frais d'acte de vente et de dépôt notamment) ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte se rapportant à cette vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en recettes au Budget des Zones d'Activités 2023 et suivants.

A Trévoux, le 02/02/2023

Le Secrétaire de séance  
Bruno HENRY

Affichage sous format électronique :

- 6 FEV. 2023

Le Président,  
Marc PECHOUX

